

Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025 - 18 h 00 - convocation du 21 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-025

VOTE DES TROIS TAXES - ANNÉE 2025

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les taux applicables en 2025 à chacune des trois taxes directes locales. Il rappelle que le taux de taxe foncière englobe le taux départemental.

Afin de maintenir une fiscalité constante, il faut donc désormais voter le taux communal + le taux départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de retenir les taux ci-dessous pour l'année 2025 :

Taxe foncière (bâti)	35,00 %
Taxe foncière (non bâti)	6,49 %
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	1,49 %

- TRANSMET un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -
ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MME CORTIAL à M. CUER - Mme GAGNOT à Mme DENIS

Absent(s) : M.S MONTCHAUD et ROUX

Secrétaire de Séance : M. REYMONDON

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 12
Votes CONTRE :
Abstentions : 1

Le Maire,



Éric CUER,

Le secrétaire de séance,

Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025 - 18 h 00 - convocation du 21 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE DE MEYSSE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2025, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRETE** comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Fonctionnement : **DEPENSES** : 5 320 888,83 euros
 RECETTES : 5 320 888,83 euros

Investissement : **DEPENSES** : 4 298 476,10 euros
 RECETTES : 4 298 476,10 euros

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - ~~GAGNOT~~ - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
 MRS CUER - MAZZINI - MENARD - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -
 ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MME CORTIAL à M. CUER *Mme GAGNOT à Mme DENIS*

Absent(s) : *Ms MONTCHAUD et ROUX*

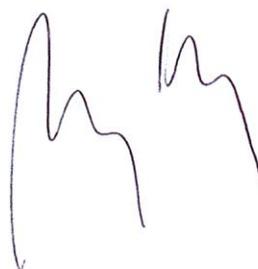
Secrétaire de Séance : *M. REYMONDON*

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	<i>11</i>
Nombre de suffrages exprimés :	<i>13</i>
Votes POUR :	<i>12</i>
Votes CONTRE :	
Abstentions :	<i>1</i>

Le Maire,


Éric CUER.

Le secrétaire de séance,



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025 - 18 h 00 - convocation du 21 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-027

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2024, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRETE** comme suit la Balance de l'exploitation et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation : **DEPENSES** : 54 440,94 euros
 RECETTES : 54 440,94 euros

Investissement : **DEPENSES** : 562 908,40 euros
 RECETTES : 562 908,40 euros

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
 MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -
 ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MME CORTIAL à M. CUER - Mme GAGNOT à Mme DENIS

Absent(s) : Ms MONTCHAUD et ROUX

Secrétaire de Séance : M. REYMONDON

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes POUR :	12
Votes CONTRE :	
Abstentions :	1

Le Maire,

Éric CUER

Le secrétaire de séance,

Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025 - 18 h 00 - convocation du 21 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-028

ACQUISITION MAISON RIOCREUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la situation de la maison RIOCREUX cadastrée AI 71 - rue de la citadelle, laquelle est frappée d'un arrêté de péril n°24-183 depuis le 27 décembre 2024 en raison de son état de délabrement portant atteinte à la sécurité des passants et des voitures. Depuis la rue est barrée aux véhicules, seuls les piétons peuvent circuler grâce à un passage protégé. Il explique qu'aucun héritier n'a accepté la succession suite au décès des propriétaires. Le service des domaines a informé la commune qu'après plusieurs ordonnances des tribunaux de justice, il était en charge de la vente de la maison "RIOCREUX-CHIRAT". La maison d'habitation est d'une superficie d'environ 60 m².

L'offre faite par la commune pour un montant de 10 000 € (dix mille euros) a reçu un avis favorable le 20 mars 2025. La vente doit être réalisée dans les 6 mois suivant cet avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** : l'offre de 10 000 € (dix mille euros) pour l'achat de la maison RIOCREUX.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à la Direction Régionale des Finances Publiques de Rhône-Alpes et du Département du Rhône ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -
ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MME CORTIAL à M. CUER

Absent(s) :

Secrétaire de Séance :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes POUR :	13
Votes CONTRE :	/
Abstentions :	/

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Éric CUER

Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025 - 18 h 00 - convocation du 21 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-029

MOTION POUR DIRE NON AUX VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle les multiples insultes, menaces et agressions faites à l'encontre des élus et propose la motion de soutien proposée par l'association des Maires Ruraux de l'Ardèche.

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal :

Soutenons par solidarité mais avec détermination et conviction la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la Manifestation organisée à Saint Martial le 1^{er} Mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus.

A ce titre nous sommes :

1/ Solidaires et exprimons un total soutien à nos collègues victimes de menaces, d'insultes, d'intimidations et d'agressions, incompatibles avec l'exercice de notre mandat

2/ Fiers d'exercer notre mandat pour l'avenir de notre commune, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens. Nous exerçons notre mandat au service de l'intérêt général.

3/ Clairs et affirmons que le débat d'idées démocratique ne peut s'accommoder de quelconques agressions et demandons à chaque citoyen de défendre ses opinions avec tolérance et sérénité, et dans le respect des valeurs de la République.

4/ Fermes et dénonçons, condamnons toutes formes d'agressions envers les élus et devons être entendus lorsque nous sommes ou nos collègues sont victimes de comportements inacceptables de la part de d'administrés ou de quelconques individus.

5/ Résolus à exiger un soutien permanent de l'Etat pour faciliter notre action au quotidien.

6/ Déterminés et attendons des actes concrets et une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de notre mandat et demandons l'application exemplaires des peines prévus par la loi n°2024-247 du 21 Mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.

7/ Engagés et totalement solidaires des actions menées pour dire Non aux violences faites aux élus.

- TRANSMET un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux d'Ardèche.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - RØUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MME CORTIAL à M. CUER - Mme GAGNOT à Mme DENIS

Absent(s) : M^s ROUX - MONTCHAUD

Secrétaire de Séance : M. REYMONDON

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : /
Abstentions : /

Le Maire,

Le secrétaire de séance,


Eric CUER

